



103 Boulevard Charles de Gaulle
37540 SAINT CYR SUR LOIRE
Tel / sms : 07.61.43.38.03
contact@2mainsenvoiture.com
Agrément : E 19 037 0001 0

Programme de formation au Permis B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permet de progresser dans votre formation pour devenir un conducteur « sûr » et vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

L'évaluation

Une évaluation de départ obligatoire permettra de déterminer un nombre d'heures prévisionnel pour votre formation. Cette dernière sera d'un minimum de 20h de conduite.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation spécifique, que nous adaptons à chaque élève.

Parcours pour la formation théorique

En plus des nombreuses séances hebdomadaires, portant sur des questions « d'entraînement au code », proposées par l'école de conduite aux horaires d'ouverture, un accès sur le site de code en ligne vous sera fourni pour travailler à distance à votre rythme, en fonction du forfait choisi.

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule en collectif, dans les locaux de l'école de conduite. Elle est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Une pré-inscription est requise sur les listes affichées dans l'école de conduite pour assister aux cours thématiques et pour les tests d'entraînement au code avec la correction effectuée par un enseignant de la conduite.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme aux horaires d'ouverture du bureau 15h00 à 19h00 actuellement. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite si besoin (à voir avec l'enseignant), se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Parcours pour la formation pratique

La formation pratique comprend des mises en situation et de la théorie de la conduite.

Pour que cet apprentissage à la sécurité routière se fasse de manière efficace, cette formation se déroule avec des leçons régulières.

Dans un souci d'adapter au mieux les situations de conduite en fonction du niveau de l'élève et des compétences à travailler, cette formation s'effectue de manière progressive.

Les élèves débutent la conduite par l'apprentissage mécanique dans les rues autour de l'école de conduite et sur des parcours de campagnes environnantes. Ils évoluent ensuite, dans les quartiers résidentiels, dans des zones artisanales et industrielles. Cela de manière à les amener progressivement dans une circulation urbaine propice à la mise en place de la recherche des informations et du respect du code de la route.

Viennent enfin les systèmes de circulation plus complexes que sont les petites rues du centre ville (gabarits), les carrefours difficiles, les rocade et les voies rapides.

Une ou plusieurs manœuvres ponctuent les leçons suivant le niveau de l'élève. Les leçons sont prises autant que possible à des horaires variés, avec de la conduite de nuit l'hiver.

Enfin, un atelier mécanique portant sur l'entretien du véhicule et les éléments de sécurité ainsi que sur l'apprentissage d'un changement de roue est proposé aux élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

La formation pratique comprend des mises en situation et de la théorie de la conduite.

L'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes

- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H) **EXEMPLAIRE ADMINISTRATION**

N° : _____ SÉRIE _____

Date : ____/____/____ Centre : _____ N° de département : _____

Candidate : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M : _____ Prénom : _____

Catégorie de permis sollicités : A A1 B B1 B2 C C1 C2 D D1 D2

Mode de la conduite à l'examen de l'élève : _____ N° de département : _____ N° de permis : _____

Réglementation : réglementation réglementation d'épreuve pratique (Art. R.224-22 du Code de la Route)

Résultat d'examen
 FAVORABLE
 INSUFFISANT
 Examen non mené à son terme

Coûts spécifiques : _____
 Valeur des conduites à compter de : _____
 Valeur initiale validé par : _____
 Autres coûts : _____

Signature : _____

Bilan des compétences	Niveau d'application					Automatisme conscience de l'élève		
	0	1	2	3	4	0	0,5	1
Conscience et maîtrise des véhicules								
Savoir installer et assurer la sécurité à bord	0	1	2	3	4			
Effectuer des vérifications du véhicule	0	1	2	3	4			
Connaître et utiliser les commandes	0	1	2	3	4			
Maîtrise de la route								
Prendre l'information	0	1	2	3	4			
Adapter son allure aux circonstances	0	1	2	3	4			
Appliquer la réglementation	0	1	2	3	4			
Partage de la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers	0	1	2	3	4	0	0,5	1
Partager la chaussée	0	1	2	3	4	0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité	0	1	2	3	4	1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant								+1
Conduite économique et respectueux de l'environnement								+1
Total général								

Observations : _____

Veillez à bien remplir votre rapport à la table réglementaire et à la table d'application afin de garantir la validité de votre évaluation.

